

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 24 janvier 2013, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEOAT, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS :

Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSÉS : Issam OTHMAN, Nora OTHMAN.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Philippe NICOLINO à Daniel GOUX, Marie LORIAU à Françoise CHAVAGNE, Annie TARAVEL à Corinne DUBOS, Yannis AL MAHDI à Willy PLAZZI, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Communication n° 13.001 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de décembre 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de décembre 2012.

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012.

Délibération n° 13.002 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Majoration du crédit d'heures attribué aux Elus pour l'exercice de leur mandat

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la majoration du crédit d'heures des membres du conseil municipal, dans sa limite maximum, ce qui porte le crédit d'heures à 182 heures par trimestre et par élu pour les adjoints et conseillers délégués, et à 45 heures ½ pour chaque autre conseiller municipal.

Délibération n° 13.003 : INTERCOMMUNALITE : Mise en oeuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône - Arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la Communauté urbaine de Lyon (rattachement de la commune de Quincieux) - Approbation

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD sur la nouvelle définition du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon tel que proposé par Monsieur le Préfet du Rhône et sur l'intégration subséquente de la commune de Quincieux au 1^{er} janvier 2015.

Délibération n° 13.004 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution du poste de responsable du service Développement, Economie et Insertion

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée l'évolution du poste de responsable du service Développement, Économie et Insertion ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Communication n° 13.005 : RESSOURCES HUMAINES : Etat des effectifs présents au 1er janvier 2013

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire de la communication de l'état des effectifs présents actualisé au 1^{er} janvier 2013.

= Arrivée de Monsieur Issam Othman à 19 heures 25 =

= Arrivée de Madame Nora Othman à 19 heures 30 =

Délibération n° 13.006 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Vote du budget primitif pour l'exercice 2013

A la majorité (33 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2013, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 95 183 424 euros, répartie à raison de 63 009 717 euros en section de fonctionnement et de 32 173 707 euros en section d'investissement ; DIT que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 1/1/2013, par nature et par chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire.

Délibération n° 13.007 : AFFAIRES FINANCIERES : Budgets annexes « Usines-relais » et « Ateliers artisanaux » - Vote des budgets primitifs pour l'exercice 2013

A la majorité (33 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal APPROUVE successivement les budgets primitifs 2013 des deux budgets annexes, tels que présentés, à savoir :

- budget annexe « Usines-relais » : arrêté en dépenses et en recettes à 364 220 euros, répartis entre la section de fonctionnement pour 212 993 euros et la section d'investissement pour 151 227 euros ;
- budget annexe « Ateliers artisanaux » : arrêté en dépenses et en recettes à 135 048 euros, répartis entre la section d'exploitation pour 78 765 euros et la section d'investissement pour 56 283 euros ;

DIT que ces budgets annexes sont votés et exécutés :

- ⇒ par nature et par chapitre conformément à la nomenclature M14 en vigueur au 1/1/2013, sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire pour le budget annexe « Usines-relais » ;
- ⇒ par nature et par chapitre conformément à la nomenclature M4 (arrêté du 27 août 2002) pour le budget annexe « Ateliers artisanaux ».

Délibération n° 13.008 : AFFAIRES FINANCIERES : Fiscalité directe locale - Adoption des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2013

A la majorité (33 voix Pour et 6 voix Contre), le Conseil Municipal ADOPTE les taux de fiscalité directe pour 2013 suivants :

- Taxe d'Habitation : 17,65 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 19,32 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 73,43 % ;

DIT que le produit fiscal prévisionnel pour 2013 est de 27 150 000 euros ; DIT que la variation de produit fiscal possible sera intégrée au budget 2013 par voie de décision modificative.

Délibération n° 13.009 : AFFAIRES FINANCIERES : Attribution des subventions 2013 aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE l'état des subventions aux associations tel que présenté (total : 3 307 929 €) ; APPROUVE les montants des subventions de fonctionnement au C.C.A.S. (total : 2 128 718 €) ; DONNE à Madame le Maire mandat pour procéder aux démarches nécessaires au versement des subventions prévues dans l'état présenté.

Délibération n° 13.010 : LOGEMENT : Renouvellement du dispositif expérimental GRL - Approbation de l'accord-cadre avec l'APAGL, Amallia et Entreprises-Habitat et des conventions particulières avec les propriétaires privés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'accord-cadre sur la garantie contre les risques locatifs (prise en charge par la Ville, sous certaines conditions, du coût de l'assurance de la Garantie des Risques Locatifs contractée par les bailleurs privés) ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet accord-cadre avec l'APAGL, Amallia et Entreprises-Habitat, ainsi que les conventions particulières afférentes avec les propriétaires privés ; INSCRIT la dépense, d'un montant de 6 000 €, à l'article 62878 du budget en cours.

Délibération n° 13.011 : LOGEMENT : Convention financière avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de l'Est Lyonnais / Logement & Jeunes

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée une nouvelle convention financière de trois ans avec le CLLAJ de l'Est Lyonnais / Logement & Jeunes ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.

Délibération n° 13.012 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux neufs divers d'éclairage public à bons de commande pour une durée de deux ans - Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de travaux neufs divers d'éclairage public à bons de commande pour une durée de deux ans (montants estimés sur deux ans : entre 60 000 et 500 000 € pour le lot 1 « génie civil » et entre 450 000 et 2 500 000 € pour le lot 2 « électricité ») ; PREND ACTE que cette consultation sera lancée par voie de procédure adaptée dans les conditions prévues par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général, le cas échéant ; DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2315.

Délibération n° 13.013 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réalisation d'un parc urbain au Carré Rostand - Dénomination du parc - Approbation du programme - Concours de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME le futur parc urbain situé au Carré Rostand « parc Nelson Mandela » ; APPROUVE le programme de réalisation de ce parc tel que présenté ; APPROUVE le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre conformément aux conditions définies ; PREND ACTE de la composition du jury telle que présentée ; DECIDE l'attribution d'indemnités aux personnes membres du jury désignées par le président du jury, autres que les agents de la Ville de Saint-Priest, dans le cadre d'un montant global maximal de 20 000,00 € TTC ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions pouvant financer ce projet ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2312.

Délibération n° 13.014 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réalisation du parc Nelson Mandela - Jury de concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation du collège Elus en application des articles 24-I-b) et 22-I-3°) du code des marchés publics

A l'unanimité des suffrages (0 abstention, 39 suffrages exprimés sur 39 votants, liste unique de candidatures ayant recueilli 39 voix), sont ELUS membres du collège Elus du jury du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de réalisation du parc Nelson Mandela :

en tant que titulaires : Daniel Goux, Françoise Bottura, Gilbert Veyron, Issam Othman et Pascal Marion-Bourgeat ;

en tant que suppléants : Willy Plazzi, Evelyne Fontaine, Annie Taravel, Thierry Laurent et Gilles Gascon.

Délibération n° 13.015 : EDUCATION : Classes de découverte - Modalités d'attribution de l'aide financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les modalités fixant les montants de l'aide financière aux écoles pour les classes de découverte sur l'année scolaire 2012-2013 en fonction du quotient familial (tranches de 0 à 310 : 25 €, tranches de 311 à 716 : 22 €, tranches égales ou supérieures à 717 : 18 €) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière afférentes avec les écoles concernées ; DIT que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 13.016 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au lycée Condorcet pour l'organisation d'un voyage pédagogique à Bruxelles (Belgique)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au lycée Condorcet une subvention de 1 500 € pour l'organisation d'un voyage à Bruxelles (Belgique) au profit de soixante-quinze élèves de classe de première de la section « bac sciences et technologies du management et de la gestion » (STMG) ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 13.017 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour le Secours Populaire Français le 10/03/2013 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au Secours Populaire Français, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle Mosaïque le 10 mars 2013.

Délibération n° 13.018 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour la FNATH le 16/03/2013 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail), à titre exceptionnel, la gratuité de la salle Mosaïque le 16 mars prochain.

Délibération n° 13.019 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Chrysostome pour l'association « Rencontre et Amitié » le 25/04/2013 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Rencontre et Amitié », à titre exceptionnel, la gratuité de la salle Chrysostome le 25 avril prochain.

Communication n° 13.020 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2011 de la Communauté urbaine de Lyon sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La séance est levée à vingt heures cinquante.

**Le Maire,
Martine DAVID**